

# TRAIT D'UNION N°23

R  
É  
V  
E  
N  
A  
N  
S

Les informations municipales

Novembre 2011

Photo d'archives : Le "Ménerot" sous la neige

# Infos Pratiques

## MAIRIE

Mairie de TRÉVENANS

3, Rue du Canal 90 400 TRÉVENANS

Téléphone : 03 84 29 42 97 Fax : 03 84 29 71 51

Adresse Internet : [mairie.trevenans@wanadoo.fr](mailto:mairie.trevenans@wanadoo.fr)

## Horaires d'ouverture du secrétariat

	Matin		Après midi	
	Ouverture	Fermeture	Ouverture	Fermeture
<b>Lundi</b>	9h00	12h00	Fermé	
<b>Mardi</b>	9h30	12h00	13h30	17h00
<b>Mercredi</b>	9h30	12h00	13h30	17h00
<b>Jeudi</b>	Fermé		13h30	17h00
<b>Vendredi</b>	9h30	12h00	13h30	17h00
<b>Samedi</b>	9h00	12h00	Fermé	

## PERMANENCE du MAIRE et des ADJOINTS :

<b>Lundi</b>	Adjoint, CLAVEQUIN Jean Pierre	de 18h à 19h
<b>Mardi</b>	Adjoint, STREHL Christian	de 18h à 19h
<b>Mercredi</b>	Adjoint, BEL Jean Marie	de 18h à 19h
<b>Jeudi</b>	Maire, BOUCON Pierre	de 18h à 19h
<b>Vendredi</b>	Adjoint, CASOLI Yves	de 18h à 19h

## CARTE D'IDENTITÉ : validité → 10 ans

Délai d'obtention → 1 mois

Coût → Gratuit (Sauf en cas de perte ou de vol : 25€)

ATTENTION: Délais prolongés en période de congé. (Juillet-Août et fin d'année)

## PASSEPORT BIOMÉTRIQUE :

Trévenans n'est pas équipé pour répondre aux demandes.

Les communes suivantes du Territoire de Belfort peuvent recevoir votre demande : BEAUCOURT, BELFORT, DANJOUTIN, DELLE, FONTAINE, GIROMAGNY, GRANDVILLARS, OFFEMONT, ROUGEMONT LE CHATEAU.

Coût du passeport : 20€ pour un mineur de moins de 15 ans, 45€ pour un mineur de 15ans et plus, 89€ pour une personne majeure.

# LE MOT DU MAIRE

L'année 2011 s'achève par la fin des travaux de la phase 1 de notre projet "cœur de village".

Nous pouvons commencer à apercevoir ce que vont donner ces nouveaux aménagements. La commission des travaux s'est réunie pour préparer la phase 2.

Les perturbations de circulation n'ont que peu de liens avec ce projet ; elles ont été provoquées essentiellement par la pose du nouveau réseau d'assainissement géré par la CAB.



Néanmoins je remercie les habitants de TRÉVENANS pour leur patience et leur compréhension pendant la durée de ces travaux qui se poursuivront jusqu'au printemps 2012. Ces travaux ont fortement perturbé les transports scolaires et nous avons dû modifier plusieurs fois le circuit du bus de l'école maternelle.

Un grand merci aux Associations et à leurs adhérents, qui ont animé les différentes manifestations sur notre commune : vide grenier, 14 juillet, marche gourmande... qui ont connu pour chacune d'elle une forte affluence tout au long de cette année.

Je remercie tout particulièrement FERNAND TOURNOUX pour son investissement personnel lors de l'organisation de ces manifestations.

En récompense, il a reçu un diplôme et les félicitations du Ministre des sports pour son implication depuis de longues années.



Le repas de Noël pour nos aînés se déroulera fin janvier 2012. Géré par le CCAS, ce repas est offert par la municipalité aux personnes résidant à TRÉVENANS âgées de 70 ans ainsi qu'à leur conjoint ou conjointe.

Des colis seront distribués à ceux et celles qui ne pourront se rendre à cette journée. Je recommande fortement à ces personnes de nous rejoindre à cette manifestation, moment convivial d'échange et de rencontre.

Le Maire  
Pierre BOUCON

# Sports loisirs TRÉVENANS

Depuis sa création en 1980, l'Association Sports Loisirs Trévenans avec aujourd'hui 5 sections, Cyclisme, Tennis, Port de Plaisance, Marche et Amicale Animation, participe à l'animation de notre village.

**Voici maintenant 10 ans que "Sports Loisirs" organise plusieurs manifestations par an :**

Le 14 juillet, Fête de la musique, réveillon du nouvel an, vide grenier, etc... Les recettes permettent d'investir et de renouveler le matériel nécessaire pour ces journées (Friteuse, percolateur, tireuse à bière, gaufriers, tables, bancs, chapiteaux, casseroles, etc...)

**En alternance avec Châtenois les Forges, le 16 juillet 2011 à Trévenans, a été à la hauteur de nos espérances.**

4 jours de travail avec 40 bénévoles dont une douzaine extérieurs à sports loisirs



**Stéphane COURTOT-RENOUX et son orchestre...**

**Une belle prestation qui a ravi tous les participants.**

**(rendez-vous est pris pour 2013)**

Un grand Merci à tous ceux qui y ont participé, sans oublier les Associations des villages voisins pour leur prêt de chapiteaux.

**Les renseignements pour les activités de Sports Loisirs sont affichés dans le panneau devant la Mairie de Trévenans.**

# *Armistice de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale, le 11 Novembre 1918...*

*Trévenans n'existait pas en 1918 aussi les commémorations ont lieu devant les 2 monuments de Trétudans et de Vourvenans.*



*Les anciens s'en souviennent, les plus jeunes apprennent. Ce passé fait partie de Notre HISTOIRE, il est important de ne pas l'oublier.*



# Résumé compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 08 Juillet 2011

## I) EMPRUNT AMÉNAGEMENT "CŒUR DU VILLAGE" PHASE 1

Pour les travaux de réaménagement du giratoire sur la RD 437 et l'aménagement piétonnier, le Maire propose de contracter un emprunt de 600 000 € à étaler sur 3 années.

Proposition du Crédit Mutuel de Belfort Sud :

- |                                     |                        |               |        |
|-------------------------------------|------------------------|---------------|--------|
| ➤ Montant                           | 600 000 €              | Taux fixe     | 4,50 % |
| ➤ Durée                             | 25 ans                 | Remboursement | annuel |
| ➤ Montant 1 <sup>ère</sup> échéance | 51 000 € au 31/05/2012 |               |        |
| ➤ Montant dernière échéance         | 25 080 € en 2036       |               |        |

**Décision du Conseil** : Accord à l'unanimité pour valider la proposition du Crédit Mutuel. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat.

## II TRAVAUX

1. Travaux Cœur du Village phase 1 - Réaménagement giratoire et aménagements piétonniers  
Réunion de chantier tous les mardis à 10h30. Les travaux sont prévus pour une période 2 mois à compter du 15/07/2011.  
Un coordinateur de sécurité a dû être désigné car plusieurs entreprises interviennent dans ce marché. L'offre de Monsieur Michel THIBAUT a été retenue pour un montant de 1 190 € HT.
2. Travaux assainissement Grande Rue et Rue du Canal réalisés par la CAB (certains travaux ont été faits en coordination avec ceux réalisés par la commune).
3. Travaux connexes RFF (réfection des chemins ruraux/évacuation eaux pluviales).
4. Travaux de voirie Chemin de la Forêt, Rue du 5<sup>ème</sup> RTM, Rue des Fougerais seront faits cette année. Pour les travaux prévus Chemin de la Forêt, un constat d'huissier sera établi pour constater l'état des clôtures des riverains.
5. Problème d'inondation suite aux orages : devis travaux de voirie à hauteur du n° 7 Impasse des Cerisiers : 2 296,23 € TTC. Monsieur le Maire souligne le même problème Rue des Résinots et donne lecture d'un courrier d'un riverain.

### **III ) RESTAURATION SCOLAIRE-AUGMENTATION**

#### **DES TARIFS AU 01/09/2011**

En accord avec la commune de Châtenois-les-Forges, le Maire propose d'augmenter les tarifs du périscolaire y compris la restauration, de 3 % à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011. Cette augmentation s'appliquera également aux mercredis.

Rappel de la date de la dernière augmentation : septembre 2009

**Décision du Conseil** : Accord à l'unanimité (voir tarifs page 16)

### **IV) ANNULATION TITRE 2010**

Le Maire demande au Conseil d'annuler le titre 146/2010 du 15/09/2010 pour un montant de 172 € concernant une provision chauffage pour le logement situé 5 Grande Rue. Il rappelle qu'à cette date, la chaudière alimentant ce bâtiment a été changée et le chauffage n'a pas été mis immédiatement.

**Décision du Conseil** : Accord à l'unanimité

### **V) DEMANDES DE SUBVENTION**

1. Le collège MOZART de Danjoutin sollicite une subvention qui aidera 7 élèves domiciliés à Trévenans et scolarisés en classe de 3<sup>ème</sup> à la rentrée 2011, à séjourner en Grande Bretagne du 09 au 14 octobre 2011 dans le cadre d'un séjour linguistique et historique.

Lors de sa dernière séance, le Conseil Municipal voulait savoir s'il s'agissait d'un voyage obligatoire ou facultatif. Après renseignements pris, tous les élèves ne participent pas à ce voyage.

**Décision du Conseil** : Accord pour allouer une subvention exceptionnelle de 400 €

2. L'association «la Boule joyeuse Châtenaise » de Châtenois les Forges a sollicité lors de la dernière séance du Conseil Municipal, une subvention de 400 € nécessaire au fonctionnement de l'école de Boules, fréquentée par deux enfants de Trévenans. Les statuts de cette association leur ont été demandés pour délibérer à cette séance.

**Décision du Conseil** : Accord pour allouer une subvention de 200 € avec la possibilité de demander à la commune l'attribution de coupes.

## **VI) PROJET DE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE**

Le Maire demande l'avis du Conseil Municipal quant au souhait des communes de Buc, Urcerey et Banvillars de rejoindre la Communauté d'Agglomération Belfortaine.

**Décision du Conseil** : Accord à l'unanimité

## **VII) DÉLIBÉRATION LANCEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME**

Accord à l'unanimité pour prendre modèle sur la délibération envoyée par la Direction Départementale des Territoires afin de lancer officiellement le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune.

---

## **Résumé compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 16 Septembre 2011**

### **I) ENQUÊTE PUBLIQUE AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU - SITE MÉDIAN**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enquête publique au titre de la loi sur l'eau, relative à la réalisation d'un système d'assainissement dans le cadre de la construction du nouvel hôpital, est tenue à la disposition du public du mardi 06 septembre 2011 au jeudi 22 septembre 2011 inclus.

Le Maire a formulé sur le registre d'enquête au nom du Conseil Municipal les mêmes observations que pour la construction de la gare LGV.

Le Maire demande aux Conseillers de notifier leurs observations et inquiétudes sur le registre avant la fin de l'enquête.

**Décision du Conseil** : Le Conseil Municipal indiquera également que l'entretien des bacs de rétention doit être régulier et constant.

## II) ÉLABORATION DU PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE (PPA) DE L'AIRE URBAINE DE BELFORT-MONTBÉLIARD-HÉRICOURT-DELLE

La qualité de l'air constituant désormais une préoccupation de plus en plus importante au regard de la santé publique, l'État a décidé d'assurer, en lien avec les collectivités territoriales, la surveillance de la qualité de l'air et de ses effets sur la santé et sur l'environnement.

L'aire urbaine fait partie des zones visées présentant des valeurs situées au-delà des seuils réglementaires pour un ou plusieurs types de polluants.

Le Préfet souhaitant pouvoir rapidement prendre les dispositions adéquates permettant de se conformer aux seuils réglementaires et ainsi préserver la santé des populations, il a confié l'élaboration d'un "Plan de protection de l'atmosphère" (PPA) à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Franche-Comté.

A cet effet, le Conseil Municipal sera consulté sur le projet de plan avant le lancement d'une enquête publique.

**Avis du Conseil Municipal** : Favorable pour être consulté sur ce projet et remarque qu'une étude sérieuse a déjà été faite à ce sujet par la CAB.

Les bâtiments communaux ne rejettent pratiquement plus de particules et à notre connaissance le gros générateur de particules est l'autoroute.

## III) TAXE D'AMÉNAGEMENT

La taxe d'aménagement se substitue à la taxe locale d'équipement (TLE), la taxe départementale des espaces naturels et sensibles (TDENS) et est instituée de plein droit dans les communes dotées d'un PLU ou d'un POS.

La taxe d'aménagement est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme.

Pour la part communale, la fourchette des taux est fixée entre 1 % et 5 % comme pour la TLE.

Cette réforme n'entrera en vigueur qu'au 1<sup>er</sup> mars 2012 mais les collectivités doivent délibérer pour en définir les modalités d'application sur leur territoire avant le 30 novembre 2011.

*Sera délibéré à la prochaine réunion de conseil municipal*

#### **IV) PANNEAU PUBLICITAIRE**

Le Maire donne lecture d'un courrier de la Sté PROXIPUB sollicitant l'autorisation de poser une enseigne temporaire à proximité du panneau d'entrée de la commune concernant le 5<sup>ème</sup> salon de "MAISON et DECORATION" qui se déroulera au Parc Expo d'Andelnans du 29/10/2011 au 01/11/2011.

Cette société propose d'installer cette enseigne du 16/10/2011 au 05/11/2011

**Décision du Conseil** : Avis favorable mais une précaution devra être prise pour ne pas gêner les panneaux de signalisation et d'entrée/sortie d'agglomération.

#### **V) DEMANDE CRÉATION SECTION "PAINTBALL"**

Le Conseil Municipal est favorable à la création d'une section "Paintball" à rattacher à l'association "Sports et loisirs" de TRÉVENANS.

Pour concrétiser cette activité, les intéressés demandent l'obtention d'un terrain communal pour pouvoir pratiquer leur sport en toute légalité. La commune propose un délaissé entre l'hôpital, la zone militaire, la LGV.

Une concertation devait se faire avec les chasseurs et l'ONF pour leur soumettre ce projet. A ce jour, seul l'ONF y est favorable.

**Décision du Conseil** : Lorsque que la section «paintball » aura déposé sa demande en Préfecture, le Conseil Municipal validera ce projet.

#### **VI) SUITE À DONNER CONTRAT CUI/CAE**

Le stage individualisé de Formation par Alternance effectué par Monsieur Denis BLETZACHER s'est déroulé du 14/03/2011 au 14/09/2011.

Le Maire souhaiterait pouvoir embaucher Monsieur BLETZACHER dans le cadre d'un CUI/CAE pour une durée de 6 mois. Les services de Pôle Emploi seront consultés pour connaître les modalités.

**Décision du Conseil** : Accord à l'unanimité

## **VII) TRAVAUX**

### **1) PHASE 2 COEUR DU VILLAGE**

La première phase des travaux d'aménagement « Cœur du Village » arrivent à terme. L'enrobé au niveau du giratoire sera réalisé la semaine prochaine, avant le LION.

Réunion, jeudi prochain avec SNC LAVALIN pour valider la phase 2

Abaissement de la rampe de 1,05 mètres ; durant ces travaux qui seront réalisés en juillet/août 2012, une déviation se fera par la Rue du Canal.

### **2) ASSAINISSEMENT CAB**

Semaine prochaine, début des travaux d'assainissement Rue du Canal.

Pour les travaux d'assainissement devant l'école, le Maire exige qu'ils soient réalisés durant la semaine 43, vacances scolaires.

### **3) TRAVAUX CONNEXES**

Le Maire attend le retour du protocole d'accord établi entre la commune et RFF pour le rétablissement des chemins dégradés par les travaux "LGV."

## **Les rendez-vous ?**

**Le "repas des anciens", notez dans votre agenda,  
dimanche 22 janvier 2012  
à la salle communale de Trévenans**

### **"Les Vœux du Maire"**

**Mr le Maire présentera ses vœux**

**Toute la population de Trévenans est invitée à partir de 18h**

**le vendredi 6 janvier 2012, à la salle communale**

**Si vous souhaitez passer un message sur  
le bulletin municipal, contactez la Mairie.**

## Sécurité à Trévenans :

Afin de respecter une recommandation nationale, 2 défibrillateurs ont été installés à Trévenans. Ils doivent permettre d'intervenir rapidement en cas d'incident.

1 dans le hall de la Mairie et 1 dans la salle polyvalente.

Le personnel de la Mairie a été formé à l'utilisation de ce matériel.

Les 2 emplacements ont été choisis en tenant compte des risques de vandalisme.

## Enquête publique sur l'eau à Trévenans :

Dans le cadre de l'acceptation du permis de construire du nouvel hôpital, une enquête publique sur les risques éventuels d'inondations était obligatoire et a eu lieu du 6 au 22 septembre 2011.

On note dans le rapport du commissaire enquêteur :

*"La participation du public a été inexistante et seuls les élus de la commune se sont exprimés. Au total 4 observations ont été portées sur le registre..."*

les observations ont porté sur 2 points essentiels :

- La prise en compte des nombreux projets en cours dans ce secteur et les inquiétudes manifestes des élus de Trévenans régulièrement soumis aux aléas des inondations.

- L'amélioration de la circulation des eaux dans le lit du ruisseau "le Ménerot" et en particulier dans le secteur de confluence vers la rivière "La Savoureuse".

**Ces enquêtes sont importantes pour le devenir de notre commune et il est essentiel d'y participer pour transmettre notre inquiétude à tous les services de l'État.**

La fin d'année est proche et l'équipe de "TRAIT D'UNION"  
est heureuse de vous souhaiter de

*joyeuses fêtes de fin d'année.*



# A l'école de Trévenans

## La rentrée

Cette année, l'école accueille 61 élèves.

22 élèves en CP-CE1 avec Caroline Jeandel

17 élèves en CE2 avec Delphine Pons

22 élèves en CM1-CM2 avec Bénédicte Jordan.

Les élèves de CE2 ont observé puis dessiné l'école, voici quelques-uns de leurs dessins :



## Le site internet de l'école

Si vous voulez en savoir plus, découvrir d'autres dessins ou d'autres textes des élèves de l'école, vous pouvez visiter notre site :

<http://ecoletrevenans.pagesperso-orange.fr/>

## Le Bioscope



*En juin dernier, les élèves ont pu partir au Bioscope, en Alsace. Ce voyage de fin d'année a été financé entièrement par la COOP grâce aux différentes actions menées par les parents. Les enfants et leurs accompagnateurs ont passé une excellente journée.*

*Les maîtresses étaient allées quelques semaines avant pour préparer un jeu de questions auxquelles devaient répondre les élèves le jour J. Les élèves étaient répartis en plusieurs groupes.*

*A 11h30 on avait rendez-vous pour participer au spectacle interactif " A la recherche des 4 éléments". Puis à midi, on s'est retrouvé pour manger ensemble. La plupart des groupes ont découvert le labyrinthe.*



## A la piscine

*Comme chaque année, les classes de CP/CE1 et CE2 vont à la piscine durant 16 semaines. Les séances ont débuté le 15 septembre et se termineront courant janvier. Voici ce qu'en pensent les CE2.*

La piscine

Nous sommes allés à la piscine. J'étais dans le groupe de ma maîtresse. Nous avons fait la longueur sur le dos et sur le ventre puis la maîtresse a mis un tapis sur l'eau et nous avons marché sur l'eau.

Théo

A la piscine, la maîtresse avait mis un tapis. On devait marcher puis plonger. On s'était bien amusé.

Elif

On va à la piscine tous les jeudis. Hier, j'ai appris à nager en arrière et mettre la frite vers les jambes et j'ai appris à nager tout seul sous l'eau. Ma monitrice s'appelle Nathalie.

Evan

## La Prévention Routière

*En mai, les élèves de CM ont eu une intervention avec la prévention routière. Après avoir répondu à des questions, ils ont pu réaliser un parcours d'obstacles avec leurs vélos.*



## Les travaux devant l'école...

*Pendant les vacances et durant les mois de septembre-octobre, il y a eu d'importants travaux devant l'école. Les CE2 expliquent comment ils ont vécu ces travaux.....*

Ils remettent les tuyaux : ils font des trous, les camions ramènent des pierres pour reboucher les trous.

Fatih

A Trévenans, devant l'école, il y a des travaux. Ces travaux sont très embêtants pour aller à l'école. Pendant les vacances, la route va être barrée. Les travaux consistent à refaire les égouts. Il y a plein de tracteurs et de trous mais les ouvriers les ont rebouchés.

Fantine

Dans le village de Trévenans, ils refont la route. Ils prennent de gros camions et ont mis un grillage pour que nous marchions à l'intérieur. Ce projet va durer jusqu'en novembre. Quand nous étions en récré, un tuyau s'est enlevé de l'égout et l'eau a coulé.

Mahina

Dans mon école, il y a des travaux : ils font des trous pour faire les égouts.

Vital

*Au retour des vacances de la Toussaint, les enfants ont découvert un nouveau portail.... Voici quelques-unes des réactions des CP.*

Il est joli mais j'aurais préféré qu'il soit rose, c'est ma couleur préférée.

Océane

Pourquoi ont-ils choisi ces couleurs ? C'est pour le club de Sochaux ?

Des élèves de CP

Moi j'aime bien, je le trouve joli.

Illona - CP

## A la cantine

La vie à la cantine

A la cantine, on s'amuse très bien. On dessine, on joue aux « Légo » et puis on peut aller dehors. On se raconte des « *blagues à deux balles* ».

On mange souvent des choses très bonnes.

Nos animateurs sont Marylin et Isabelle et Nathalie.

Le vendredi avant les vacances de la Toussaint, Madame la directrice de l'école est venue manger avec nous.

Tatiana et Lucie



*Voici quelques-uns uns de nos dessins*



*Pour Halloween, on a fabriqué des monstres....*

## **Restauration scolaire et accueil périscolaire...**

Ces tarifs ont été étudiés pour respecter une certaine équité et permettre à toutes les familles de profiter de la restauration scolaire sans que cela soit une charge insupportable pour le foyer.

### **Tarifs par Jour et par Enfant**

#### **Coefficient CAF : QF1**

	1 Enfant	2 Enfants	3 Enfants	4 Enfants	5 Enfants
Coût 1 heure	1,29	1,19	1,08	0,88	0,67
Coût du repas	4,18	4,07	3,97	3,66	3,66

#### **Coefficient CAF : QF2**

	1 Enfant	2 Enfants	3 Enfants	4 Enfants	5 Enfants
Coût 1 heure	1,39	1,29	1,19	0,98	0,77
Coût du repas	4,64	4,54	4,43	4,12	4,12

#### **Coefficient CAF : QF3**

	1 Enfant	2 Enfants	3 Enfants	4 Enfants	5 Enfants
Coût 1 heure	1,55	1,44	1,34	1,13	0,93
Coût du repas	5,21	5,10	5,00	4,69	4,69

#### **Coefficient CAF : Hors QF**

	1 Enfant	2 Enfants	3 Enfants	4 Enfants	5 Enfants
Coût 1 heure	1,65	1,55	1,44	1,24	1,03
Coût du repas	5,26	5,15	5,05	4,74	4,74

**Remarques** : Pour l'accueil du midi, 2 heures seront comptées en plus du repas. Le soir, la 1<sup>ère</sup> heure est due, puis décompte par 1/2 heure.

**Enfant extérieur à Trévenans : Accueil = 1,75 €/heure,  
Repas = 5,57 €**

### **Nouveaux arrivants à Trévenans :**

**La Municipalité est heureuse de les accueillir  
et leur souhaite la bienvenue.**

Trait d'Union, journal d'information de la Municipalité, est destiné à apporter des informations utiles sur la vie dans notre village.

# Résumé compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 21 Octobre 2011

## I) DÉVELOPPEMENT DES CONTENEURS ENTERRÉS (CAB)

Monsieur Pascal MARTIN, vice-président en charge de la Collecte et du traitement des déchets Ménagers à la CAB a présenté un rapport concernant le développement des conteneurs enterrés. La CAB compte actuellement 47 sites équipés.

Afin de pouvoir engager un programme pluriannuel d'implantation, il nous est demandé d'indiquer si nous avons des sites sur la commune qui pourraient être concernés.

Il rappelle que le bureau de la CAB a adopté le principe d'une participation financière allouée aux communes intéressées correspondant aux coûts du génie civil, soit 10 000 €.

**Décision du Conseil** : Le Conseil Municipal émet un avis favorable de principe à ce programme sans engagement définitif dans l'immédiat pour éventuellement faire un essai vers les lotissements NEOLIA situés Rue du Canal. (Population représentée : à peu près 70 logements)

## II TAXE LOCALE D'AMÉNAGEMENT

La taxe d'aménagement se substitue à la taxe locale d'équipement (TLE) ainsi qu'à la taxe départementale des espaces naturels et sensibles (TDENS) et est instituée de plein droit dans les communes dotées d'un PLU ou d'un POS.

La taxe d'aménagement est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme.

Pour la part communale, la fourchette des taux est fixée entre 1 % et 5 % comme pour la TLE.

Cette réforme n'entrera en vigueur qu'au 1<sup>er</sup> mars 2012 mais les collectivités doivent délibérer pour en définir les modalités d'application sur leur territoire avant le 30 novembre 2011.

**Décision du Conseil** : Le Conseil Municipal décide de fixer ce taux à 4% et d'appliquer une exonération de 50% pour les logements sociaux et les prêts à taux 0%.

### **III ) SITE MÉDIAN - ACCÈS N° 3**

Suite à la réunion de la Sous-commissions Départementale de Sécurité qui a eu lieu en Préfecture le 03 octobre 2011 concernant le permis de l'Hôpital (Site Médian), il a été défini un accès n° 3 Rue du Fougerais qui devait être validé par le Conseil Municipal.

Le Maire informe l'assemblée qu'il a été très surpris de voir apparaître sur le permis de construire de l'hôpital accordé le 08 octobre 2011 par Mr le Préfet, la validation de ce 3<sup>ème</sup> accès avant la consultation et l'accord du Conseil Municipal.

**Décision du Conseil** : Le Conseil Municipal propose de définir le chemin d'accès n° 3 au Site Médian entre le n° 40 de la Route de Moval et l'hôpital.

Monsieur le Maire fait également part de son mécontentement sur l'enquête publique au titre de la loi sur l'eau pour le Site Médian. Il déplore que les conclusions du Commissaire Enquêteur n'aient pas été validées alors que le permis de construire de l'hôpital a déjà été signé par le Préfet ; mention sera faite sur la délibération.

### **IV) PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Un représentant de la Préfecture s'est rendu en Mairie pour nous aider à élaborer le Plan Communal de Sauvegarde, nécessaire en cas de catastrophe.

Le Maire étant responsable de la mise en œuvre des premières mesures d'urgence sur sa commune, un Plan Communal de Sauvegarde prévoyant l'organisation de crise doit être mis en place.

L'objectif de ce document est d'indiquer les risques majeurs sur la commune, d'établir un schéma d'alerte de la population, un annuaire d'urgence et la liste de l'ensemble des moyens humains et matériels qu'il est possible de mettre en œuvre.

**Décision du Conseil** : Le Conseil Municipal est favorable à l'élaboration de ce plan et décide de mettre en place une commission qui devra en définir toutes les modalités.

## **V) CNFPT - RÉTABLISSEMENT DE LA COTISATION A 1%**

Dans la loi de finances 2011, l'adoption par le parlement d'un amendement d'un sénateur qui abaisse la cotisation patronale versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale de 1 % à 0,9 % dégrade les conditions d'accès des agents de la fonction publique à la formation professionnelle.

Afin de défendre les droits à la formation professionnelle dans la fonction publique territoriale, le CNFPT demande aux communes l'adoption d'un vœu pour le rétablissement de la cotisation à 1%.

**Décision du Conseil** : A la majorité, le Conseil Municipal est favorable au rétablissement de la cotisation à 1 % et une délibération sous forme de vœu demandant au gouvernement de renoncer à l'amputation de 10 % de la cotisation sera transmise à Monsieur le Préfet.

## **VI) LOTISSEMENT NEOLIA « LE BOURBET »**

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide de nommer « Rue des Iris » le lotissement Néolia en cours de construction.

## **VII) PESTICIDE CRUISER OSR**

Le Ministre de l'Agriculture a autorisé la mise sur le marché du pesticide « Cruiser OSR » pour les grandes cultures de colza. Cet insecticide est d'une extrême toxicité pour les abeilles.

Afin de prévenir le péril imminent qui résulterait de l'atteinte portée à la protection des abeilles et aux insectes pollinisateurs, constitutive au surplus d'une pollution nuisible, le Conseil Municipal autorise le Maire à prendre un arrêté interdisant l'utilisation de ce produit sur tout le territoire de la commune.

## **VIII) AVANCEMENT DU PLU**

Monsieur CLAVEQUIN informe le Conseil que l'annonce de la consultation pour la désignation d'un bureau d'étude est parue dans la presse le 18 octobre 2011. Le cahier des charges sera remis aux bureaux d'étude intéressés.

La date limite des offres est fixée au 14 novembre 2011 à 17 heures.

Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) sera élaboré dans un délai de 22 mois

## **IX) TRAVAUX**

- Le giratoire est dans sa phase terminale. Le gazon commence à être semé.
- Les portails de l'école et du logement seront bientôt posés.
- Les candélabres seront livrés début novembre 2011.

Il a été constaté que la piste cyclable et piétonne, située Grande Rue vers Intermarché, est utilisée par des véhicules désirant contourner les travaux. Afin d'y remédier, le Conseil Municipal envisage de bloquer l'accès des véhicules par la mise en place de poteaux ou de grosses pierres.

## **X) RÉVISION DES VALEURS LOCATIVES**

### **DES LOCAUX PROFESSIONNELS**

#### **A titre d'information :**

Les valeurs locatives cadastrales servant de base aux impositions locales (taxe d'habitation, taxe foncière et cotisation foncière des entreprises) sont établies sur la base de règles fixées en 1970 qui ne reflètent plus l'état actuel du marché locatif. Après une expérimentation faite dans 5 départements dans le cadre de la loi de finances 2010, les travaux de révision vont être généralisés à l'ensemble du territoire national en 2012. Les résultats de la révision seront pris en compte dans les impositions émises au titre de l'année 2014.

## **XI) TRANSFERT DE POUVOIR DE POLICE**

Lors des réunions des Maires de la CAB (Communauté d'Agglomération Belfortaine), il a été évoqué le transfert du pouvoir de police des Maires au Président d'un EPCI à fiscalité propre, tel la CAB, dans les 3 domaines suivants :

- Police de l'assainissement
- Stationnement des gens du voyage
- Elimination des déchets

La commune doit émettre son avis avant le 15 novembre 2011 ; sans réponse de notre part le transfert interviendra automatiquement au 1<sup>er</sup>/12/2011.

**Décision du Conseil** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, n'est pas favorable à ce transfert de police.

## INFORMATIONS MUNICIPALES

### RAMASSAGE DES MONSTRES :

Un rappel est nécessaire quant à ce service que vous propose la commune.

- Lorsque vous changez un appareil tel que machine à laver, réfrigérateur, téléviseur ou tout autre appareil ménager, le fournisseur a obligation de reprendre votre ancien appareil (ceci vous est de toute façon facturé).
- Dans le cas exceptionnel où ceci n'est pas respecté, la commune met à disposition un service de ramassage des monstres les 1<sup>er</sup> mardis de chaque mois, à votre demande.

Malheureusement, certains confondent ce service avec une opération de débarras avec des quantités excessives, impossible à gérer par le personnel communal. Bien souvent, celui-ci charge ces matériaux et se retrouve seul à décharger à la déchetterie.

Dorénavant, ce service se limitera uniquement à du matériel ménager et literie.

Tout autre objet ne sera plus enlevé tel que bois, gravats, matériaux lourds... Le transport de ce genre de matériaux n'est pas de notre compétence et nous ne devons pas nous substituer aux entreprises.

### RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS :

Ramassage les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mardis de chaque mois. S'inscrire en mairie une semaine avant. Dépose de la remorque la veille et chargement par le particulier. Une seule benne par foyer et par an.

2 périodes de ramassage ont été définies :

1<sup>ère</sup> Période entre le 1<sup>er</sup> mars et le 31 mai

2<sup>ème</sup> période entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 30 novembre

Ces services ne seront pas assurés en dehors de ces périodes.

### RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES :

Ramassage tous les mercredis matin dans les poubelles appropriées.

Si le mercredi tombe un jour férié, le ramassage s'effectue le jeudi. Vérifiez que les poubelles sont bien fermées pour éviter les dispersions d'ordures par des animaux. (*Chiens et chats errants, voire même animaux sauvages, renards, fouines, corbeaux et autres*)

## **LES ÉCOPOINTS :**

Le Maire rappelle qu'il est interdit de déposer quelque déchet que ce soit devant les écopoints, hors des conteneurs (ceci fait appel à un peu de civisme).

Lorsque ceux-ci sont pleins, vous devez ramener vos déchets chez vous ou les déposer dans un autre ÉCOPOINT. **En cas de non-respect des règles, un procès verbal sera établi et une amende de 35 € sera perçue.**

## **RECENSEMENT MILITAIRE :**

### **Dès 16 ans, faites-vous recenser dans votre mairie :**

Le recensement est une démarche civique obligatoire IMPÉRATIVE pour s'inscrire à la conduite accompagnée, au permis de conduire, au Bac, etc...

Si vous ne vous êtes pas fait recenser, il faut vous présenter au plus vite à la mairie afin de régulariser votre situation.

## **LIVRAISON de repas à domicile aux personnes âgées :**

La commune de Trévenans s'adresse à l'APASAD de Grand Charmont, pour livrer des repas à domicile aux personnes âgées.

Les repas sont confectionnés dans la cuisine du CFA de Bethoncourt pour un coût, livraison incluse, de 8,50 € / repas.

La commune participe pour 2€/repas ce qui ramène le prix, pour les personnes âgées, à 6,50 € par repas.

Les repas sont apportés "froids à réchauffer", tous les jours sauf dimanches et jours fériés qui sont livrés la veille.

**Si vous souhaitez en bénéficier adressez-vous à la Mairie de Châtenois les Forges (03 84 29 40 67)**

## **S.O.S Amitié Belfort - Montbéliard :**

Cette association, née en 1960, assure l'écoute 24h/24h tout au long de l'année des personnes en détresse psychologique ou morale.

Être présent face à la **solitude**, entendre des **situations difficiles** sans jamais juger ni être directif, atténuer l'**angoisse** pour éviter les gestes de **désespoir**, Tel : **03 81 98 35 35**

## Sports loisirs TRÉVENANS Section "MARCHE"

Le 9 octobre 2011, a eu lieu la 3<sup>ème</sup> marche gourmande.

Cette manifestation, en partenariat avec le Comité des Fêtes de Sévenans, était organisée cette année par Trévenans avec pour thème : Saveurs des Îles... SOLEIL, Punch, soupe carottes-oranges, colombo de poulet au riz, clafoutis à l'ananas... le tout entièrement préparé par les bénévoles de Trévenans et de Sévenans...



*Sur un parcours de 13 kms, préparé avec l'esprit famille, étudié pour permettre à tous d'y participer, 215 marcheurs ont pu découvrir les haltes gourmandes aux saveurs des îles : Mangues, ananas, etc...*

*Départ de Trévenans, direction Moval en passant derrière le nouvel hôpital et sous la ligne LGV. Ce parcours riche en beau points de vue, les a conduits à la salle de Sévenans pour le repas de midi.*

*L'après midi, les marcheurs ravis, ont rejoint calmement Trévenans en passant par Bermont avec là une vue exceptionnelle sur le viaduc.*

**De multiples arrêts ont permis d'entretenir la bonne ambiance et la bonne humeur tout en découvrant quelques spécialités d'ailleurs.**

*La section "Marche" de Sports Loisirs Trévenans a pour but de faire découvrir des sites remarquables tant dans le territoire de Belfort que dans le Doubs, le Haut Doubs et les Vosges.*

***Venez nous rejoindre pour les prochaines sorties***

**Contact : Fernand TOURNOUX : 03 84 27 23 93 ou 06 83 25 71 79.**

## Sports loisirs TRÉVENANS Section "CYCLISME"

Toutes les sorties prévues ont été maintenues malgré la météo capricieuse du mois de juillet.

La randonnée du 24 juillet s'est tout de même bien déroulée malgré une journée maussade. Un repas chaud nous attendait à l'Auberge du RULLET avec beaucoup de bonne humeur.



3 copains cyclistes de notre club ont été hospitalisés pour opération de la hanche, le même mois, nous leur souhaitons un bon rétablissement et leur retour sur les routes en 2012.

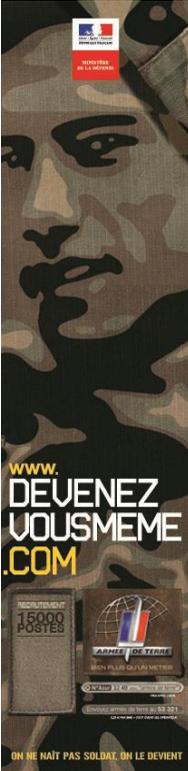
Nous avons clôturé la saison vélo par un repas entre nous le 27 novembre dans la bonne humeur.

Notre prochaine participation :

**Le Téléthon à CHÂTENOIS le 3 décembre.**

Pour INFORMATION : Les sorties hebdomadaires ont lieu le dimanche matin à 8 h 30 et le mercredi à 13 h 30. Départ devant la mairie.

Les personnes qui désirent se joindre à nous peuvent contacter Gilbert RABOLT au 03-84-29-46-71. - 24 -



**ARMÉE DE TERRE**

« **Devenezvousmeme.com** »

Chaque année l'Armée de Terre recrute environ 9000 jeunes, de sans qualification jusqu'à Bac+5, de 17 ans et demi à 29 ans, et propose des postes dans 400 spécialités.

La durée des contrats varie de 1 à 10 ans et chaque parcours professionnel permet d'évoluer en fonction du mérite, des compétences acquises et de sa motivation. Chacun reçoit une formation militaire et une formation de spécialité.

Nos conseillers en recrutement se tiennent à la disposition des candidats et de leurs parents pour une information complète et pour répondre à toutes les questions que vous pouvez vous poser.

**15000 POSTES**

**ARMÉE DE TERRE**

**ON NE NAÏT PAS SOLDAT, ON LE DEVIENT**

## CONTACT :

Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées (CIRFA)

Hôtel du Gouverneur - Place de l'Arsenal - 90016 BELFORT Cedex

TEL : 03 84 98 43 08

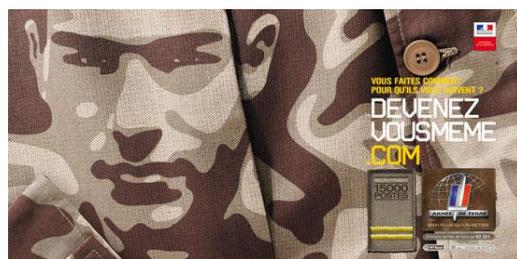
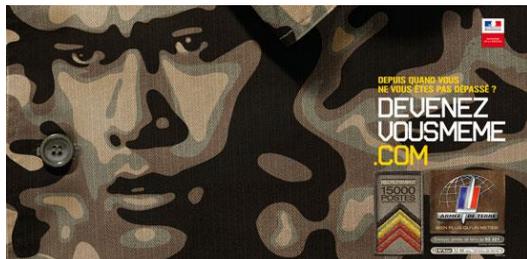
FAX : 03 84 98 43 88

Courriel : [cirfa.belfort@terre-net.defense.gouv.fr](mailto:cirfa.belfort@terre-net.defense.gouv.fr)

Site internet : [www.devenezvousmeme.com](http://www.devenezvousmeme.com)

Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi : de 9h00 à 18h00

Nota : Possibilités de rendez-vous en dehors de ces créneaux.



- 25 -

## Informations diverses

### DIVAGATIONS DES ANIMAUX

Il est rappelé aux habitants que selon l'article 213 du Code Rural, les Maires doivent prendre toute disposition pour empêcher la divagation des chiens et chats. En cas de mise en fourrière, cela coûte cher au propriétaire pour récupérer l'animal.

**RÉGLEMENTATION** : Nous rappelons 2 articles de l'arrêté préfectoral qui régleme l'utilisation des machines bruyantes et l'attitude des possesseurs d'animaux.

***Nous faisons appel au civisme de chacun pour que ces articles soient respectés.***

**Article 4** - Les travaux de bricolage ou de jardinage, réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies, etc... ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h00
- le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00

**Article 5**-Les propriétaires d'animaux sont tenus de prendre les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée.

### **HORAIRES DE LA DÉCHETTERIE: (à utiliser sans modération)**

La déchetterie de Châtenois les Forges est ouverte aux habitants de Trévenans et permet le tri et l'évacuation de tous les encombrants.

	Été (du 15/04 au 14/10)		Hiver (du 15/10 au 14/04)	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi	Fermé		Fermé	

<b>Mardi</b>	9H30 à 12h	13h30 à 18h	9H30 à 12h	13h30 à 17h
<b>Mercredi</b>	9H30 à 12h	13h30 à 18h	9H30 à 12h	13h30 à 17h
<b>Jeudi</b>	9H30 à 12h	13h30 à 18h	9H30 à 12h	13h30 à 17h
<b>Vendredi</b>	9H30 à 12h	13h30 à 18h	9H30 à 12h	13h30 à 17h
<b>Samedi</b>	De 9h00 à 18h00		9H00 à 12h	13h30 à 17h
<b>Dimanche</b>	Fermé		Fermé	

- 26 -

## 25 Novembre 1944, la Libération de..... Trétudans et Vourvenans !

**Il y a 67 ans !!! Trévenans n'existait pas encore...**

Après des combats très durs, Trétudans et Vourvenans furent libérés par le 5<sup>ème</sup> Régiment de Tirailleurs Marocains (5<sup>ème</sup> RTM).

Trévenans commémore cette journée gravée dans la mémoire du village et dans celle de nos anciens.



Les honneurs ont été rendus aux victimes de ces durs combats par les anciens combattants sous le regard de leur Président et des habitants venus nombreux se recueillir sur la plaque, devant la Mairie.

Après les discours de Mr le Maire et de Mr Édouard ZISKA, Président des anciens combattants, les enfants de l'école ont déposés devant les plaques commémoratives 2 gerbes de fleurs.



Tous les enfants de l'école étaient présents et ont chantés,  
"la Marseillaise" reprise en chœur par les participants

La chorale des anciens a chanté le "chant des tirailleurs marocains"  
reprise aussi par les participants venus nombreux ce jour là.

Personne n'oubliera les victimes de ces combats, soldats du  
5<sup>ème</sup> RTM, résistants et habitants, morts pour la LIBERTÉ.